

Présidence de l'EPAD : une élection sous contrôle de l'Etat = nomination

La Défense, jeudi 15 octobre 2009

Le décret du 9 Septembre 1958, relatif à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense (EPAD), stipule que le président est « élu » par les membres du conseil d'administration. Nous tenons cependant à souligner que ce même conseil d'administration est composé de 18 membres : 9 représentants des collectivités territoriales (dont 2 du Conseil général des Hauts-de-Seine) et **9 membres représentant l'Etat, sous l'autorité de leur ministre de tutelle.**

En ajoutant la voix de Patrick Devedjian, membre du gouvernement à celles des 9 administrateurs de l'ETAT, l'Etat a la majorité absolue (10 voix sur 18). L'élection du Président de l'EPAD est donc véritablement contrôlée par l'Etat et s'apparente bien à une nomination.

La nomination prévue de Jean Sarkozy, fils du Président de la République, ne peut, de ce fait, être considérée comme un acte local, résultant seulement de la volonté du prétendant et du choix de ses pairs.

A l'évidence, la très courte expérience politique de Jean Sarkozy n'en fait pas un président qualifié pour mener et piloter un tel établissement. Le président de l'EPAD assume un rôle important d'arbitrage, d'orientation, de décision et de représentation de La Défense, opération d'intérêt national, auprès des investisseurs internationaux. **Nous ne pouvons donc accepter que ce rôle stratégique soit confié à un président « en formation ».**

L'état-civil de Jean Sarkozy ne peut lui être reproché et ne préjuge pas de ses qualités personnelles. Nous pensons toutefois que sans cet état-civil, aucune candidature de conseiller général ou de membre du conseil d'administration de l'EPAD de la même catégorie d'âge et d'études n'aurait pu être censément envisagée

L'éventuelle nomination de Jean Sarkozy ne peut donc apparaître comme conforme à nos valeurs républicaines et démocratiques. Face à l'émotion qu'elle suscite, dans l'intérêt de nos villes, de notre département et de notre pays, nous demandons donc instamment à Jean Sarkozy de renoncer à sa candidature, et aux conseillers généraux des Hauts-de-Seine de ne pas voter en sa faveur.

**Christophe Grébert, conseiller municipal MoDem de Puteaux
Martine Volard, conseillère municipale MoDem de Courbevoie
Pierre Creuzet, conseiller municipal MoDem de Nanterre**